**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 AVRIL 2021**

**Etaient présents : Bernard CARRERA, maire**

**Pierre BARBEAU, adjoint**

**Pierre BESSAGNET, adjoint**

**Daniel JUGAN, adjoint**

**Corine FAVAREL, conseillère**

**Fabienne PADER, conseillère**

**Philippe CHAUDOT, conseiller**

**Sébastien PALANQUE, conseiller**

**Hugo SOULAYRAC, conseiller**

**Absents : Ilona AUJON-CHEVALLIER, pouvoir à D. JUGAN**

**Loïc BONET, pouvoir à H. SOULAYRAC**

La séance est ouverte à 20 heures 30 par la signature de la feuille de présence

● H. SOULAYRAC est désigné secrétaire de séance

● Approbation du procès-verbal de la séance précédente

● Monsieur le Maire expose d’abord un résumé du dernier Conseil Communautaire « Grand Auch Cœur de Gascogne ». Il en ressort principalement que le budget 2021 a été adopté et entraine une augmentation de la taxe sur le foncier bâti qui passe de 0.105% à 3%... ceci pour permettre de financer les diverses opérations prévues.

Le vote de cette hausse s’est traduit ainsi : 62 votants, 30 pour, 26 contre, 6 abstentions.

Bien qu’en chiffres purs la dépense supplémentaire par foyer restera modérée, elle est néanmoins multipliée par 30 ! Dont acte

● Monsieur CARRERA passe ensuite à l’affectation des résultats 2020 de la commune.

La section de fonctionnement présente un excédent de 29 052.32 € auquel il convient de rajouter l’excédent 2019 de 55 997.73 € soit un excédent de fonctionnement 2021 de 85 050.05 €.

La section investissement présente un déficit de 29 440.21 €.

Il est donc proposé d’affecter 29 440.21 € pour résorber le déficit d’investissement 2020 et d’affecter 55 609.84 € à l’excédent reporté 2021.

La proposition est adoptée à l’unanimité

● Monsieur le Maire engage ensuite le débat sur le budget primitif 2021.

Il présente d’abord la liste et le chiffrage des différents investissement qui ont été retenus lors des conseils municipaux précédents.

Cette section d’investissement prévisionnelle se caractérise principalement par les travaux suivants :

* La réparation du mur de soutènement de la voirie qui traverse le village pour 139 993 € ttc subventionnée à 34 998 € par la Dotation aux Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
* La pose de trois poteaux incendie pour assurer au mieux la défense incendie des habitations pour 20 011.64 € ttc subventionnée à 5 008 € par la DETR
* La réparation de la voute et du vitrail de l’église pour 7 418.24 € ttc subventionnée par 1 958€ de DETR
* L’amélioration de l’informatique à l’école pour 3.470.64 € ttc subventionnée par l’éducation nationale à hauteur de 1 446 €
* La pose d’un défibrillateur à la salle des fêtes (obligatoire) pour 2 000 € ttc. Groupama s’est engagé à financer 500 € sur cet investissement. Une demande a aussi été déposée au CRCA
* Le remboursement de l’annuité de l’école pour 7 817.06 € (à noter que l’emprunt se termine en 2023)
* Des travaux sur la voirie pour 10 000 € ttc
* Des dépenses imprévues pour 1 850 €

Compte tenu de l’excédent antérieur, ces investissements seront financés par un virement de la section de fonctionnement de 74 618 € et un emprunt de 70 000 € pour le mur de soutènement dont la première échéance en 2023 coïncidera avec la fin de l’emprunt de l’école.

Il faut noter qu’en 2022 la récupération de la TVA sur l’ensemble de ces travaux nous permettra de financer la quasi-totalité des investissements 2022

● Disposant de 55 609.84 € d’excédent 2020 il faudra en 2021 faire environ 20 000 € d’économies ou de recettes en plus pour parvenir au total nécessaire de 74 618€.

Pour y parvenir, diverses réductions de dépenses sont appliquées cette année. Entre autres, les subventions aux associations de la commune sont réduites de 50%. A cet égard il faut cependant considérer que, compte tenu de la période que nous traversons depuis plus d’un an, leurs dépenses ont été quasi nulles sans que les subventions 2020 n’aient été réduites.

Les postes réparations et entretien bâtiment, voirie et matériels seront diminués, les petits travaux seront en priorité assumés par le Conseil Municipal ou repoussés si non urgents.

Quelques postes recettes sont réévalués : loyers, recettes de TVA, dotation du fonds Départemental

Et enfin Monsieur le Maire propose une hausse des taux de bases sur le foncier bâti et non bâti de 2% devant rapporter à la commune environ 1 280 €.

Il argumente que, bien que gérant une école, la commune de Castillon Massas a les impôts les plus bas de toutes les communes environnantes.

Le Conseil Municipal à l’unanimité vote les nouveaux taux des impôts communaux, à savoir :

* Foncier bâti : 47.40%
* Foncier non bâti : 83.36%

Il est à noter que pour ces mêmes taxes, la moyenne du Gers est de 65.48% pour le bâti et 97.32% pour le non bâti.

Il est aussi important de signaler que ces restrictions sont ponctuelles et destinées à reconstituer une réserve suffisante pour l’avenir. Sauf nouvelle « surprise », le retour à la normale devrait intervenir en 2024

Après ces explications et débats, le Conseil Municipal procède au vote du Budget présenté par Monsieur le Maire qui s’équilibre à 194 517.56 € en investissement et 196 241.87 € en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l’unanimité le budget communal 2021 présenté par Monsieur le Maire

● Le Conseil Municipal procède ensuite au tirage au sort, sur les listes électorales, des Castillonnais retenus pour être éligibles à la fonction de jurés d’assises. Ont été retenus Mesdames HEC Hélène, PRADINES Ghislaine ainsi que Monsieur SOULAYRAC Hugo

● Concernant les petits travaux à envisager cette année, outre ce qui a déjà été réalisé, il est prévu de restaurer la clôture de l’espace école-court de tennis

● Monsieur le Maire indique que l’effectif scolaire de la prochaine rentrée devrait être de 18 élèves

**Aucune question diverse n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à** **22 heures**